Pour la Balise et Pointe à la Hache.—A la demande de beaucoup de personnes, les armateurs du steamboat [illegible] ont changé le jour du départ de ce paquebot. [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] la Balise [illegible] la Pointe à la Hache [illegible] partira à dix heures A. M. et opérera son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. LAROCHE & Co., 71, Vieille Levée.

☞ Le Music a été réparé entièrement à neuf, et sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il est supérieur à tout autre bateau faisant le même voyage. Le capitaine Jourdan Martin, sollicite de ses amis et du public en général, un bienveillant patronage. 8 déc

MALLE DES ETATS-UNIS.

POUR COVINGTON et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capitaine J. W. Hoffman, partira du bout du chemin à coulisses au lac Pontchartrain tous les lundis, mercredi et vendredi, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin. A son retour il quittera Covington tous les mardi, jeudi et samedi à 7 heures du matin.

Le PUTNAM fera un voyage à Madisonville tous les samedi, en partant du bout du chemin à coulisses à deux heures et demie de l'après midi, après l'arrivée des chars. Il dînera à bord. Ce bateau reviendra le dimanche soir à temps pour que les passagers puissent prendre les chars de 6 heures qui reviennent en ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

CHARLES DUFOUR, No. 11, Conti.

Paquebot du Bayou Sara et de Williamsport.—Le bateau à vapeur favori la BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, des voyages jusqu'à Williamsport, en ne faisant ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanche matin, et du Bayou Sara, tous les mercredi après l'arrivée des chars du chemin à coulisses. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

P. A. CHAMPOMIER, [illegible] 16½, rue de la Vieille Levée, près Conti.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Paquebot pour la Balise et La Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur SULTAN, fin marcheur, capit. Joe Miller, partira pour la Balise tous les samedis matin, à 10 heures précises, et repartira de la Balise le lendemain, et sera à la Nouvelle-Orléans, le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Ce même bateau partira tous les Mercredis à 10 heures A. M., et opérera son retour le jour suivant dans l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à son wharf de la rue Conti, ou à

J. F. BERCIER & Co., No. 54, Vieille Levée.

☞ Comme il a été fait courir le bruit que le vapeur SULTAN ne doit pas continuer ses voyages pour la Balise, nous prévenons respectueusement nos amis et le public, que ce bruit est entièrement dénué de fondement, car les personnes qui l'ont affrété, ont l'intention de le faire naviguer comme paquebot régulier pendant toute la saison. J. F. BERCIER & Co. 28 nov

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. H. MORRISON & Co.

☞ Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre bateau faisant ces sortes de voyages. On aura soin [illegible] du débarquement du fret et des passagers, tant [illegible] que sur le bayou. 14 nov—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf TUSKA, capt. J. G. Landry, commencera [illegible] ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les Mercredi [illegible] partant de la Nlle Orléans le mercredi à 10 heures [illegible] A son retour il quittera Baton Rouge le [illegible] à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thomasson, partira tous les [illegible] TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et déposera les passagers à tous les points de la côte.

[illegible] fret [illegible] débarquer sur la côte [illegible] l'attention du capitaine [illegible]

THEOD. SHUTE, agent, 41, Canal

POUR LA HAVANE.—Partant Samedi [illegible].—Le brick paquebot régulier et fin voilier [illegible], capt. Jas. B. McConnell, ayant tout [illegible] engagé, partira positivement le jour sus[illegible]. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements [illegible], s'adresser au capitaine à bord ou à

G. JORDA, 9, Front Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot fin voilier HUDSON, capitaine Page, est au [illegible] en déchargement et partira sous peu. Pour [illegible] passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser [illegible] marché aux légumes ou à

JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le [illegible] paquebot ATLANTIC, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage, ayant [illegible], s'adresser à bord en face du marché [illegible] ou à

J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le navire paquebot WABASH, capitaine Hat[illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à

J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque GE[illegible], capt. J. P. Minott, est maintenant en [illegible] et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'a[dresser] à bord en face du marché aux légumes ou à

JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire [illegible] LAURE, capitaine Rambeau, ayant la [illegible] de sa cargaison engagée, partira sous [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, [s'adresser] à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier JAMES [illegible], capitaine Thonden [illegible] partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux [aménagements, s'adresser au] capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de [1re] classe BRUNSWICK, capt. Pemberton, partira [illegible] le 25 courant. Pour fret de 400 [illegible] s'adresser à

PIERRE POUTZ, 93, Douane, ou à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARLEY, capitaine Lord, ayant la plus [grande partie] de son chargement engagé, partira sous peu [illegible]. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'a[dresser au capitaine] à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe ANCONA, capitaine Na[illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux [aménagements, s'adresser] au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot français VESTA, capitaine Sabry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous [peu. Pour passage] ayant convenablement quatre ou cinq passagers [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs Piven, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR MARSEILLE.—La barque fine [illegible] NANCY W. STEVENS, ayant la plus [grande partie] de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR MARSEILLE.—La barque fine [illegible] de première classe AQUILLA, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé, partira avec [dépêche]. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR NANTES.—Passage seulement.—Le navire [illegible] LE VAILLANT, capitaine Dau[illegible], ayant son chargement engagé partira vers le [illegible]. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

[illegible] F. JORDY, 10 Conti.

POUR CETTE ET MARSEILLE.—Le [navire] JOSEPH NOEL, cap. Lemuet, partira [illegible] avec dépêche marchandises à bord, s'a[dresser à] MARTIAL PEYRET & Co. 27 St Louis.

POUR TRIESTE.—La superbe barque [autrichienne] NAUTILUS, capitaine Stellen, ayant [la plus grande partie de son] chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR TRIESTE.—La superbe barque [autrichienne] ALMA, capitaine [illegible], ayant tout [son chargement] engagé, partira sous peu. Pour passage [seulement, s'adresser] au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire fin voilier [illegible] ALLERTON, capitaine Leney, ayant [la plus grande partie de son] chargement engagé, partira incessamment. Pour [fret ou passage], ayant de beaux aménagements, s'a[dresser à]

LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, [illegible] capitaine Soulé, ayant la plus grande [partie de son chargement] engagé, partira sous peu. Pour [fret de] 300 balles de coton ou pour passage, s'a[dresser à]

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MAN[illegible] capitaine Weston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira très [prochainement]. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire de [première] classe LAURA, capit. Snow, [ayant la plus grande] partie de son chargement engagée, [partira] incessamment. Pour fret de 300 balles de coton [ou pour passage], s'adresser à

L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais [illegible], capitaine Brown, ayant la majeure [partie de son] chargement engagé et allant à bord, partira [illegible]. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque paquebot [illegible], capitaine Carter, ayant la plus [grande partie de] son chargement engagé, partira [illegible] et pour passage ayant de magnifiques [aménagements], s'adresser au capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER, 95 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ALBATROSS, capitaine Simpson, ayant la [plus grande partie] de son chargement, partira sous peu. [Pour fret ou passage,] s'adresser au capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres [illegible].

DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes pour les familles et possèdent des hydrants et des [illegible] et sont situées rue du Cirque, entre les rues Julie et [illegible].

Aussi—Un grand TERRAIN bien entouré, convenable pour un entrepôt de planches, situé rue St. Jean, près du nouveau Bassin. S'adresser à

B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.

A LOUER—Une maison située rue Claiborne, près celle St. Louis.

Aussi—La moitié d'une maison située rue Claiborne près Ste Anne, possession en sera donnée le 15 décembre prochain.

Pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser rue de Chartres No 123. 24 nov

A LOUER—bon marché.—Le premier étage du Magasin No 30, rue Poydras. On pourra en prendre possession immédiatement, s'adresser sur les lieux. 4 déc—2s

A vendre pour cause de Départ.

UN RESTAURANT richement meublé et très bien achalandé.

Aussi—Une Pension-Bourgeoise Française, réunissant les mêmes avantages que le restaurant ci-dessus.

Une Grocerie, bien située et bien achalandée.

Un Moulin à chocolat avec tous ses accessoires.

Un Etablissement et Fabrique de chaussures. Pour de plus amples informations s'adresser au No 16, rue Madison.

—ON DEMANDE AU MEME ENDROIT.—

Un Commis d'un certain âge, écrivant et parlant le français, l'anglais et l'allemand, et pouvant fournir les meilleures recommandations.

Un commis Pharmacien.

Vingt Bucherons, auxquels on donnera $1 par corde. 1 déc

VIN d'Oporto—15 quarts pipes en débarquement du navire Sultana, et en magasin, une variété d'Oporto rouge et blanc, à vendre par ROBERTS & HALL, 24 nov 75, Magasins

JEANS de Lowell—80 caisses noirs, bleus et blancs, bleu foncé et [illegible], à vendre par DE FOREST & Co, 95 Douane. 7 déc

JEANS du Kentucky—25 caisses de [illegible], mélangé or, bleu indigo, bleu mélangé et noir, à vendre par DE FOREST & Co., 95, Douane. 7 déc

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

[illegible], 12 DECEMBRE 1846.

La reprise de

LES HUGUENOTS,

Grand opéra [en] 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

[Le spectacle] commencera à 6 [heures].

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnemens pour toute la saison.

☞ La brochure de l'opéra des HUGUENOTS avec traduction littérale en anglais, en vente au bureau du théâtre.

CIRQUE DE LA NLLE ORLEANS,

DE S. P. STICKNEY.

M. S. P. STICKNEY, prévient ses amis et le public, qu'ayant fait une tournée très avantageuse dans les Etats de l'Ouest et du Sud, il opèrera sous peu, son retour, avec toute sa compagnie, se composant d'écuyers de beaucoup de talent, et d'un grand nombre de beaux chevaux, et qu'il donnera quelques représentations dans le beau pavillon, à l'épreuve du feu, situé rue du Quartier près l'Hôtel des monnaies, lesquelles représentations commenceront lundi le 21 décembre.

La compagnie possède les meilleurs écuyers qui soient connus dans le monde, parmi lesquels se trouvent M. S. P. Stickney, qui ne connaît pas de rivaux dans l'art de conduire et de travailler sur deux, quatre et six chevaux. M. J. Whitaker, le célèbre écuyer dramatique, paraîtra dans le Marin naufragé. Paraîtront aussi M. H. Gardner, remarquable par ses doubles sauts périlleux et ses poses académiques à cheval; Mlle Rosaline Stickney, qui n'a point de rivale en Europe et en Amérique comme Ecuyère et qui fera des tours que n'a jamais essayé de faire aucune autre femme et que peu d'écuyers peuvent exécuter. M. B. Jennings, écuyer remarquable par ses belles postures, avec son intéressant enfant.

Le fameux cheval "Cincinnatus Américain" sera présenté par son instructeur M. Stickney, qui lui fera faire des exercices étonnans.

Les deux enfans extraordinaires, le petit SAM et la petite ELOUISE STICKNEY, paraîtront aussi dans plusieurs exercices à cheval, des danses &c.

Ainsi que Messieurs Parcell, Hendricks, Hickey, Cobb, Swaine, Nichols, Miller, le jeune Jones, et nombre d'autres qu'il est inutile d'énumérer.

Le Paillasse—L'inimitable FRED. GARSON.

Entrée:—Loges 50 cents, parterre 25 cents.

☞ On maintiendra le bon ordre et la décence qui sont indispensables à un établissement si bien organisé. Les portes seront ouvertes à 6 heures, et on commencera à 7 heures du soir. 11 déc—6

SALLE DE BAL

DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,

ENCOIGNURE MORRAU ET CHAMPS-ELYSEES, 3ME MUN.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police au bas pour cela.

Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.

9 déc. F. TRIGANT, Directeur

SALLE DE BAL DU GLOBE,

Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI ET SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier $1 00

Dames .... Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur

N. B. A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 30 nov—

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.

MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIREES OU BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. CORINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, Polka &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets: ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

☞ MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr Corini.

Adresses: rue Ste-Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

MONSIEUR DEVOTI a l'honneur de prévenir ses nombreux élèves et ses amis en général, que pour cause de sa santé, et par les conseils des meilleurs médecins de la ville, il est obligé de s'absenter pour la saison d'hiver.

Je laisse les soins de mes leçons à M. LAVENANT, comme étant le seul capable de maintenir les leçons jusqu'à mon retour. J. DEVOTY. 7 déc—8

ACADEMIE DE DANSE.

MR. LAVENANT, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientelle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et ses connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de montrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront suivre prendre les leçons à leur domicile: les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et la maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur Lavenant reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.

A. LAVENANT, 29sept—3m Rue de Chartres, No. 26

MARCHANDISES SECHES.

JE viens de recevoir par le navire Taglioni, de France, un assortiment riche et magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE, pour dames, consistant en partie de Visites, Mantelets, Mantilles, Echarpes, Shalls, Broderies, Coiffures de marier, Rubans, Dentelles, Fleurs, Gants, Bas, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. Aussi—Chapeaux de Dames, en tous genres.

Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes, et je prie les dames et messieurs de cette ville de venir les examiner. D. F. WEYMOUTH, 57, Canal.

Les marchands commissionnaires et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous ferons tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—18

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que John Dutton, ex juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller le cautionnement suivant:

Un assortiment de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 avril 1843, comme juge de paroisse pour la paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Duprey et Nathan Meriam, ses sécurités.

Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON,

Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRE, 14 nov—30 Secrétaire d'Etat

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, ex-shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour faire annuller les cautionnements suivans:

1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 19 février 1843, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

3o. Un cautionnement de vingt-un mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur des taxes d'Etat dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier & Pierre Sauvé, comme sécurités.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que les dits cautionnements soient annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.

14nov—30j CHARLES GAYARRE, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION.—Par ISAAC JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que dans les années 1826 et 1828, feu François Alpuente ayant été nommé encanteur pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution de ses devoirs, pardevant Félix de Armas, notaire, le 1er février 1826 et le 1er mars 1828, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres, les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que Catherine Milon, veuve de feu François Alpuente, s'est adressée à moi pour la main-levée des dites hypothèques:

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qui peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 10 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 14 nov—30

ATTENDU que John L. Comstock, collecteur de taxes d'Etat dans et pour la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi pour annuller le cautionnement suivant, savoir:

Un cautionnement de douze mille cinq sept piastres et treize sous trois quarts, souscrit par lui le 9 février 1846, comme collecteur de taxes d'Etat, dans et pour la dite paroisse de l'Ascension, conjointement avec M. B. Trist et W. C. J. Ventress, comme sécurités. En conséquence, avis est donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans le délai de quatre-vingt-dix jours à dater de la dernière publication du présent avis, les motifs pour lesquels le dit cautionnement ne serait pas annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 5 décembre 1846, et la soixante-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 8 déc—30

CHAMPAGNE [illegible]

LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour la vente du véritable Champagne Prince de Joinville, Cordon rouge, viennent de recevoir de Messieurs Lemoon père et fils, de Reims, par le navire, London, 150 paniers de cet excellent vin qu'ils garantissent en tout semblable à celui des envois précédens.

14 oct LORENZ & Co., Encoignure Royale et Douane.

EN débarquement de la barque Alma, de Bordeaux: 2000 demi boîtes sardines à l'huile, [illegible]; 1000 tiers do do; 2000 quarts do do. Toutes de la nouvelle pêche. 400 boîtes petits pois, de la nouvelle récolte. EUGENE ROUSSEAU & Co. 3 déc 27 et 29, rue St. Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné:—[illegible] caisses vin de différentes marques, 300 paniers Champagne, bonne qualité. Le tout au dessous du cours, pour clore des factures. J. V. BARBET, 39 [illegible]

[illegible] garance—60 caisses, à bas prix, [illegible] DE FOREST & Co. [illegible], Douane.

[F]ONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 nov—6 25, rue St. Louis.

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT.

MAURIAN & LAMBERT,

AVOCATS,

[illegible] No. 164, rue [illegible]

16 [illegible]

THEODORE LEVY [illegible] BEERS, AVOCATS, [illegible] 180, [illegible]

6 déc—1m

CHAS. A. BARRIERE,

MAGASIN DE MARCHANDISES

Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

Importeur direct de marchandises françaises.

25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

61, rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

F. T. BOURBON, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 55. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS

DE BOTTES ET DE SOULIERS,

NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 oct.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 306, Nlle. Orléans.

2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE.

B. O. VIGNAUD

No. 41,

RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Parfumerie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Chandeliers, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.

Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage. 19 oct

WM. F. TALBOT,

No. 90, rue Moreau, Troisième Municipalité,

VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c. En outre, il en recevra d'autres de la Virginie. 28 oct—6m

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—30

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies susnommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*

W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON,

14 sept—1an. Agents.

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.

DUCRET & LANGLADE,

CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,

ENTRE CHARTRES ET LEVEE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:

Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids.

Bassines en cuivre, de toutes dimensions.

Alambics do

Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine.

Un grand assortiment de moules en, ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gateau de Savoie, dito en étain à sujet.

Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.

Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 26, de 7 à 40 livres.

Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.

Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tole et aux seront promptement exécutés à un prix modéré. 22 oct—60

A VENDRE en débarquement du navire Nautilus, capitaine Steffen, venant de Bordeaux:

200 barriques Vin rouge St. Emilion, St. Estèphe Médoc, Chateau Margaux, Chateau d'Alègre, Chateau Baine et Chateau Lafite; 140 demi barriques St. Emilion, Sauternes, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac; 20 futailles Eau de vie, 4me preuve, 10 do do très vieille; 200 caisses de 12 bouteilles Absinthe de Vernon et Lacoultre; 35 dito de 12 dito Fruits au jus; 50 dito de 12 paubans Fruits à l'eau de vie; 250 dito de 12 bouteilles Cerises à l'eau de vie; 10 dito de 12 caraffes dito; 60 dito de 12 bouteilles Liqueurs superfines; 40 dito de 12 cruchons Curaçao; 20 dito de 12 do Marasquin; 30 dito de 12 bouteilles Kirchen-wasser; 30 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 10 caisses de 12 cruchons Eau de fleur d'oranger; 1500 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile; 1 caisse Truffes en caraffes; 1 dito Pâtes truffes; 1 dito Royans à l'huile; 1 dito de 100 livres Moutarde rouge et vert; 150 milliers Bouchons pour bouteilles et demi dito, par NUMA LACOSTE, 30 nov 103, rue Royale

EN débarquement du navire Mauran, venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 9, à vendre par le soussigné:

100 barriques vin rouge [St. Estèphe]

40 do do Pauillac 1842,

30 do do Milon, 1840,

30 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840.

75 do do Haut Barsac 1842.

Fruits au jus et à l'eau de vie.

Anisette superfine de Champion,

Huile d'olive de Plagniol,

Cognac, de preuve, J. J. Dupuy.

Do 1re. do do, très vieux.

27 oct—60 F. DELAMAR.

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses pour l'usage des habitations, à vendre par 21 nov FROST & Co. 16, Magasins

REÇU par le navire Emperor, venant du Havre, 20 caisses fromage de Hollande, frais, à vendre par 21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

REÇU par le navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

90 barriques vin vieux Brancforte 1841.

50 caisses curaçao de Hollande, grand modèle.

50 do kirsh-wasser, grand modèle.

50 do fruits assortis.

100 do prunes à l'eau de vie.

25 do prunes sèches, première qualité.

21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

EN débarquement du navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

220 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc

35 caisses prunes sèches de 12 paubans chaque.

7 do po do boites riches, transparentes.

50 do do à l'eau de vie.

10 do poires à l'eau de vie.

81 barils vin blanc Haut Sauterne.

AUGUSTE MOLIER, 21 nov No. 90 rue St-Louis

REÇU par les derniers arrivages et en débarquement des navires Kentucky et Diana, du Havre, à vendre au No. 105, rue Royale:

Soieries noires pour robes, diverses largeurs; Serge et Levantine noires pour tailleurs; Cravates et Echarpes pour hommes, satin et taffetas unis et nouveauté; Satin noir, piqué blanc et chamois pour tailleurs; Ombrelles nouveautés; Mouchoirs batiste fil, unis, à rivières et à ourlets; Bas de soie noirs; Cols cravates assortis; Guipure mousseline brodée, garnis et montés, dernier genre; Voilettes blanches et noires; Mousseline laine noire; Gants de soie, Thibet, Indoux et Coton pour hommes, femmes et enfants; Mitaines mérinos et autres, Souliers et Brodequins laine pour enfants; Rubans taffetas et satin assortis de numéros; Bas de coton blanc, gris et cachou, pour hommes, femmes et enfants; Chaussettes coton blanc et écru, pour hommes et enfants; Jupons de coton; Caleçons dito et gilets de flanelle; Corsets assortis; Chales et Echarpes cachemire; Draps à paletots et Casimirs pour pantalons; Cachemires pour gilet; Boutons en soie et lasting; Rubans de fil assortis de numéros; Peignes écaille, buffle et imitation écaille; Boutons de nacre assortis de grandeurs et qualités; Anneaux à rideaux; Brosses à dents; Crème de Perse, Pommades fines et surperfines, en pots porcelaines riches; idem superfins, fins et ordinaires, Sachets, Essence, Huile superfine; Boîtes pour étrennes, nouveaux modèles; Lampes Carcel, Sparterie, Calotte & Lafton, pour modistes; Un grand assortiment de Bretelles ordinaires, riches et extra riches.

Tous ces articles seront vendus bon marché.

F. & J. LACOSTE.

Toujours en mains, le Manuel annuaire de la santé et les médicaments pour la méthode hygiénique et curative de F. V. Raspail. 2 nov

[illegible]

Panacée Végétale Indienne.

LISEZ le certificat suivant:—*Messieurs Rowand & Walton:*—MM, comme vous avez réussi à me guérir radicalement par le moyen de votre "PANACEE VEGETALE INDIENNE DU DR. CULLEN," après que j'ai vainement employé les meilleurs médecins de Cuba, de New-York, Baltimore et Philadelphie, et après avoir fait usage, sans en obtenir aucun effet, des remèdes les plus réputés, je vous livre le présent certificat dans l'espoir qu'il pourra vous être avantageux:

En l'année 1819, me trouvant à bord du brick Commodore Perry, de ce port, je reçus une blessure à la jambe en me heurtant contre une ancre. La plaie devint scrofuleuse, enflammée et douloureuse. Depuis l'accident j'ai reçu les soins des meilleurs médecins de l'île de Cuba et de cette ville, qui n'ont pu réussir à guérir cette plaie. Durant l'été de 1836, passé à la campagne, j'ai voulu essayer de la Panacée de Swaim, qui jouit d'une haute réputation, mais ce remède, comme tous les autres, ne produisit aucune amélioration dans mon mal. Enfin, en 1838, j'ai eu recours au meilleur médecin de la ville de New-York, qui après un grand laps de temps ne put réussir à me guérir.

De cette époque à l'année 1844, le mal était toujours dans le même état, lorsqu'un accident qui m'est survenu dans un pliant du chemin de fer à Baltimore, fit ouvrir les ulcères et empirer le mal. Je m'adressai de nouveau à un médecin qui me conseilla de me laisser faire l'amputation de la jambe malade. Quoique souffrant horriblement, je ne voulus point consentir à l'opération. Cependant le mal qui s'aggravait également jusqu'à mon genou, et les douleurs que j'éprouvais étaient violentes: je ne pouvais souffrir la moindre chose sur ma plaie.

Les choses en restèrent là jusqu'en octobre dernier, époque à laquelle je me mis à l'usage de la Panacée du docteur Cullen, quoique sans espérance de guérison; car j'avais pris en si grande quantité de la Salsepareille [illegible] et tant d'autres remèdes, [illegible]. Les médecins avaient déclaré dans leurs tentatives, [illegible] et l'opération [illegible] j'ai été parfaitement [illegible] VINGT-SIX ANNEES de souffrance, [illegible] guéri par la Panacée.

[illegible] suis actuellement parfaitement rétabli, et ce n'est qu'à votre Panacée que je dois la guérison de ma jambe. Les personnes qui douteraient pourront s'adresser à moi, au No. 136 N. Thirteenth Street, [illegible] No. 484 Race-Street.

JOHN R. BARCLAY.

Philadelphie, 17 avril 1846.

LA PANACEE VEGETALE INDIENNE est en vente à notre bureau, No. 300, Market-Street, Philadelphie; où l'on trouvera également:

LES PILULES Végétales Indiennes du Dr. Cullen.

LE SPECIFIQUE, du même.

LE REMEDE, du même.

LE REMEDE CONTRE LA SURDITE, du docteur Applegate.

LA LOTION MAGIQUE, contre les maux de tête, [illegible], la Goutte, le Rhumatisme, [illegible], etc.

LE SIROP CARMINATIF, contre la Dysenterie [illegible].

ROWAND & WALTON, Propriétaires, No. 300, Market-Street, Philadelphie.

En vente en gros et en détail, [illegible]

C. T. JENKINS, Agent principal, [illegible]

Et chez les agents ci-après:

JOHN HUY & Co., [illegible] St-Charles.

[illegible], à Vicksburg.

[illegible], au Grand-Golf.

N. B.—Les [illegible] sont vendues [illegible].

ROWAND & WALTON, propriétaires, 300, Market-Street, Philadelphie.

A [illegible] Galvaniques—Un assortiment [illegible] et aiguilles galvanisées par le procédé de Ruolz [illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE, 22 nov 36, Chartres

AU [illegible] PARISIEN.

RUE ST-CHARLES [illegible]

LAPARGUE [illegible] Cordeviolle & Lacroix [illegible]

[illegible] Cachemire, de Laine, anglais et français;

Drap Pilote pour paletots.

ARTICLES DIVERS:

Etoffes nouvelles pour gilets de bals et soirées, idem brodés [illegible], idem Jolnville, [illegible], Mouchoirs [illegible] Cravates, Chemises [illegible], nouvelle coupe, Caleçons idem, Chemises de dessous en tricot et flanelle.

Tous les ordres qui lui auraient été transmis, ont été exécutés sous sa surveillance, et sont prêts à être livrés.

Il saisit cette occasion pour faire remarquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que 7 années passées en qualité de coupeur chez MM. Cordeviolle & Lacroix, peuvent être une garantie de ses capacités, et également assurer qu'elles seront entièrement satisfaites tant par la belle qualité de ses étoffes, que par le fini de l'ouvrage, sa parfaite [illegible] par une coupe exigée.

Il se chargera aussi de la confection des costumes FANTAISIE pour bals travestis.

Il a pris des arrangements pour recevoir les modes au fur et à mesure qu'elles paraîtront, ainsi que les plus nouveautés. Il attend par le navire Emperor, du Havre, la balance de ses marchandises. 10 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,

No. 127, RUE DE CHARTRES.

CORDEVIOLLE & LACROIX,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils ont reçu par les navires Kentucky et Taglioni, du Havre, leurs marchandises d'hiver. Leur sieur Cordeviolle, de retour d'Europe, a porté tous ses soins au choix des plus grandes nouveautés, provenant des premières maisons de Paris. Leurs confections, auxquelles il a donné toute son attention, sortant des magasins les plus en vogue et sont faites dans le genre le plus fashionable. Ils invitent les amateurs à venir visiter leurs marchandises qui présentent un assortiment de tout ce que l'on peut désirer de plus élégant et de plus distingué, et qui seront vendues à des prix très modérés.

Par des arrangements particuliers, ils se sont assuré la spécialité de leurs principaux articles.

Pour Habits et Redingotes.

Drap noir Sédan, électra supra; Drap vert russe;

Dito	bronze anglais	"	lavallière;
Dito	" laurier,	"	de cœur;
Dito	" doré,	"	antique;
Dito	" riche,	"	dragon;
Dito	" aléa,	"	Lord Grey;
Dito	" acajou,	"	bleu vif;
Dito	" tabac d'Espagne,	"	anglais;
Dito	" Fumée d'Ioly,	"	central;
Dito	" Sienna doré,	"	Nemours;
			de roi;
			barbeau.

Pour Paletots.

Drap castor et pilote, noir, dito dito bronze, dito dito vert; drap castor et pilote, noir anglais et fumée de Londres.

Pour Pantalons.

Satin casimir noir superfin; dito dito fantaisie, nuances de mode; dito dito à raies, cuirdé, à carreaux.

Pour Gilets.

Velours noirs et de toutes nuances; dito façonnés, dessins riches; satin noir uni, dito dito; dito dito façonnés; Gourgouran noir; dito fantaisie; drap de soie noir, dito dito de mode, grande fantaisie; dito dito lamé or et argent, pour bal; cachemire français; cachemire de l'Inde; dito d'Ecosse; échappes satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito, couleur de mode; cravates satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito fantaisie, grande nouveauté; dito dito grenadine; dito batiste blanche brodée, pour soirée, genre tout-à-fait nouveau; cols à ressort, grand perfectionnement; intérieurs de col, nouveau genre et très commode; gants Jouvin, blancs, noirs, couleurs nouvelles; parapluies soie cuite, première qualité; foulards Corah, dito dito, habits drap noir et fantaisie; redingotes dito dito; paletots drap castor et pilote; dito dito façonné, double en satin grec; tweeds en drap imperméable, de toutes nuances et nouveau genre; pantalons satin casimir noir léger; pantalons satin casimir noir, fort; dito dito, couleur de mode; gilets de bal, lamé or et argent; dito en velours; dito cachemire, collet droit, à châle et à la d'Orsay; dito en soie de toutes les formes et dessins les plus variés; bretelles soie et gomme élastique, première qualité; chaussons de soie, nouveau genre, noirs, à raies et à différents dessins; chaussons coton anglais superfin; chapeaux soie de Pimud dans le dernier genre; gants de soie et de d'Ecosse; gilets de tricot en coton; dito dito en laine; dito dito en flanelle; caleçons tricot de coton; dito en flanelle de santé; gilets tricot écossé; caleçons dito dito.

Les personnes qui ont bien voulu leur donner des ordres sont prévenues que les dits ordres ont été exécutés, et sont prêts de venir prendre livraison. Le tout est à leur disposition. 3 nov

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—DECEMBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	
André, Charles	Lacouture, Dame
Arnoux,	Lavenne,
Arcieri,	Lecerf, Prosper et Thomas
	Legrand, Jean
B	Lézot, Pierre
Benoit, J. Bte. dit Alfred	Loupy, Alexandre
Bourrat, Just	Leguillon, Michel Frédéric
Beauchery, Eugène	Lacroix, Eugène
Brisse, Charles	M
Bonnefond, Dile	Magot, Charles
Barbe, Arsène Jean Baptiste	Martin, Pierre Alphonse
Boutloup, Mme	Meunier,
C	Murphy, Edouard
Chapus, Mme	Magnié, Guillaume
Courtbert, Jn. Jques Frçois.	Meyer, les époux
D	Mayer, Célestine Gaspard [Mme
Duthil,	P
Déchaud, Adolphe, les époux	Perrin, François
Ducla, Louis	Populus, les époux
Ducros, Jn. Pierre	Pichot, François
Dumont, Octave	Pelliss, André Daniel
Dousset, Jn. Marie	R
David, Théodore	Rétaud, (forgeron)
F	S
Froc, Jn. Pierre Alexandre	Soubant, Louis
Farenc, Philippe	Saillant, Joseph Marie
G	T
Gutenbaud, Jn. Laurent	Tridon, Léon
Gachassin, (charpentier)	Thoret,
George, Adélaïde (Mlle)	Talbot, Mme
I J	V
Isard, Jacques (docteur	Verneuil, Adrien et Pierre
Jaeg, Chrétien	[Benjamin
L	
Lefort, Louis	
Littée, Amélie Mlle	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 5 déc

A VENDRE en débarquement du navire français Noel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:

[illegible] barriques vin rouge, St-Gilles;

50 do do Langlade;

16 do do St-Clair;

25 do do St Georges;

25 do vin blanc de côte;

[illegible]

[illegible] Madère;

250 paniers huile de Plagniol et fine;

[illegible] caisses de diverses marques;

70 paniers do de Plagniol et de Plagniol;

100 caisses eau verte, de J. Fiquet;

150 do rainaisins assortis;

107 paniers bouteilles vides;

90 caisses absinthe de Bauvajol Brunston;

30 do muscat-Frontignan vieux;

1,100,000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances;

25 caisses mélange d'abricots et de prunes;

40 do do 12 cruchons curaçao;

30 do do 24 1/2 do do;

30 do marraschino en flacons et 1/2 flacons;

25 do liqueurs fines et superfines;

30 do prunes à l'eau-de-vie;

150 paniers anisette fine et superfine;

40 balles amandes à la dame;

50 caisses eau de fleurs d'oranger;

Amandes en sorte, douces et amères en jarres;

Graines pour oiseaux;

Champagne de diverses marques, &c. &c.

MARTIAL PEYRET & Co., 6 nov 27, rue St-Louis.

MAGASIN DE TAPIS,

No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en mains un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:

Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Vénitiens pour escaliers et escaliers; Paillassons, Nattes, dessus de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 3 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 28 oct—3m

AVIS.

DANS quelques leçons seulement, les Dames et messieurs peuvent acquérir une écriture expéditive et élégante à l'académie de MM. Dolbear, No. 13, rue du Camp. Au lieu d'être un travail pénible, les leçons sont si faciles, qu'écrire devient bientôt une récréation. Les Dames et les Messieurs et particulièrement les parens sont invités à venir examiner les progrès rapides qu'obtiennent les personnes qui prennent des leçons. 28 nov

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 23 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIN MUSCAT—300 caisses muscat de Frontignan, 25 quarts de barriques dito dito, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 23 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIEUX Cognac ayant droit au drawback—4 demi pipes vieux Cognac, 6 1/2 do do, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 23 oct 11, Royale et 23, St. Louis

TABAC en feuilles—9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN, 23 oct 11, Royale et 23 St Louis

SUCRE—407 caisses sucre blanc, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par 2 déc TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

TABAC—181 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par 2 déc TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée

CAFE—321 sacs vert prime, en débarquement du P. Soulé de la Havane à vendre par 2 déc TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

CIGARES—100,000 en débarquement du P. Soulé à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 2 déc 26, Vieille Levée

FARINE—300 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 8 déc 60 Camp

CHANVRE DE MANILLE—30 balles, en débarquement et en vente par J F BERCIER & Co, 2 déc 54 Vieille Levée

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre et à vendre par le soussigné:

100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure.

AUGUSTE MOLIER, nov 90, rue St. Louis

CIGARES de la Havane—50,000 des marques, Sol, Esvillano et Crespo, en débarquement du brick Esperanza et à vendre par B. VALLS, 28 nov 23, Commune

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1835, 1re preuve; 10 barils de 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 août 99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 août 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 août 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 août 99, Douane.

100 Boites Pâtes Truffes, assorties, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 août 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—20 demi pipes cognac, de preuve [illegible] 30 quarts do do, à vendre par [illegible]—15 TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

EN débarquement des navires Winnegance et John [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire;

100 barils et demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.

H. LUCAS, [illegible] rue [illegible]

EAU DE VIE DE COGNAC—[illegible] 20 demi pipes eau-de-vie [illegible]

[illegible]

CAPRES et [illegible]

GILETS [illegible] 23 nov [illegible], 8, Canal.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

[illegible]

Approuvé le 10 déc. 1846. A. D. CROSSMAN, [maire].

Pour copie conforme, [illegible] 5déc

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du 4 décembre 1846.

RESOLU que le Conseil recevra jusqu'à lundi [illegible] courant des propositions cachetées pour paver les [illegible] plafonds des marchés aux légumes et à la viande, [illegible] aux [illegible] en banc de [illegible] blanchir les deux marchés.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le [illegible] décembre 1846.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du 4 décembre 1846.

RESOLU que le marché aux légumes soit dallé [illegible] les meilleures pierres plates (flagging) de la rive du Nord ou avec les meilleures pierres plates (flagging) du Yorkshire; à cet effet le Conseil recevra jusqu'à lundi du courant des propositions cachetées.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le [illegible] décembre 1846.

(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme,

A. MAZUREAU, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,

Le 5 décembre 1846.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'une résolution du Conseil adoptée à sa dernière séance, la vente de la ferme des halles, annoncée pour le 7 décembre est renvoyée à lundi 14 du courant, et que l'adjudication du contrat pour la fourniture de 16 charrettes pour le nettoiement des rues est renvoyée au 21 du courant.

7 déc A. D. CROSSMAN, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

9 décembre 1846.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil municipal No. Un, passée le 4 décembre, par le présent avis est donné que l'adjudication [illegible] du courant, à midi, au bureau du Maire, [illegible] la halle aux boucheries et celle de la halle [illegible] ainsi que la ferme de la halle du faubourg [illegible] la propriété [illegible] année, à partir du 1er janvier prochain (1847) pour être soumises aux conditions existantes. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

Avis est également donné qu'aux jour, lieu et heure mentionnés l'adjudication à l'enchère la ferme des bancs de la marché [illegible] destinées à la vente des fruits. Cette ferme sera adjugée de la même manière et aux mêmes termes et conditions que celle des Halles.

10 déc A. D. CROSSMAN, maire.

Marchandises Sèches.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Havre, de New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Indiennes françaises en couleurs et deuil à la mode,

Dito do gros bleu deuil et demi-deuil, dito Anglaises et Américaines en couleur, à petits et grands dessins, dito do do pour deuil et demi-deuil, dito unies françaises, chamois bleu et rouge pour meubles; dito dito à raies ouatées et à dessins pour meubles;

Damas laine et coton pour rideaux, Bordures d'indienne bleue, rouge et chamois, pour meubles;

Cachemires d'Ecosse et mousselines de laine dessins riches; mousseline de laine et barège pour deuil et demi-deuil; mérinos noir et en couleur, français et anglais;

Alpacas unis et crysé, noirs et en couleur;

Alepines et étamines noires;

Bazé d'Italie noire en simple et double largeur;

Taffetas, pouls de soie et lévantine noirs dito dito;

Satins unis, noirs, blancs et en couleur;

Moires noires, blanches et en couleurs;

Pekin moiré et à raies satinées, noir et en couleur;

Gros de Naples blanc, rose et bleu de ciel;

dito, foulards et lévantine, à raies et à carreaux;

Florences noires et en couleurs;

Robes de soie à raies et à carreaux (nouveauté);

Velours à carreaux, satins noirs et façonnés, et cachemires pour gilets; Velours de soie et coton unis;

Serges soie et laine pour tailleurs;

Châles Indous, cachemire d'Ecosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et bouchées;

Châles 4, 5, 6, 7 et 8/4; Mérinos et mousseline de laine noirs, dito 5, 7 et 8/4 noirs et unis, noirs et en couleurs;

Cravates, pointes et fichus en velours, soie, cachemire et mousseline de laine pour dames;

Voilettes et coiffures en dentelles noires et blanches,

Echarpes en soie, cachemire et barège;

Cravates et échappes satin noir, et en couleur pour hommes, dito gros de Naples noir et en couleur;

Cols mousseline, jaconas, et batiste brodés;

Guimpes, fichus et ruches, mousseline brodées;

Manchettes mousseline et batiste et jaconas, unies et brodées; Bandes, mousseline, batiste et jaconas brodées, et à rivière; Entre-deux mousseline, jaconas et camisoles brodées, jupons mousseline brodés et camisoles.

Bonnets français et anglais, noirs, blancs, et en couleurs;

Dentelles et entredeux Valenciennes; Mirecourt, point de Paris et autres, dentelles et entredeux imitation Valenciennes et dentelles noires;

Bobinet fil blanc et noir, unis et mouchetés;

Gaze unie et crêpe noir;

Voiles et mouchoirs de crêpe lisse pour deuil,

Toiles d'Irlande, de Paisley, Bretagne;

dito de 3, 8, 10 et 12/4, à draps;

dito Cretonnes 5, 6 et 7/4 do;

Ouvrés et damassés pour nappes et serviettes;

Nappes et serviettes damassées;

Nappes écrues, damassées et ouvrées,

Serviettes ouvrées et en toile avec liteaux en couleur,

Tapis de laine pour pianos et pour tables.

Batiste verte et en couleur;

Casimirs français, à raies et à carreaux, nouveaux;

Dito de noirs, unis, satinés et façonnés,

Dito anglais et américains, en couleur et noirs;

Tartans à carreaux et nouveautés [illegible];

Drap français et anglais noir et en couleur, de castor [illegible] français pour paletots, drap [illegible] et bourgogne pour tailleurs, gants de soie, de laine, coton et fil, pour hommes, do do dito dito pour femmes, dito dito pour enfans, longs et demi longs [illegible] bas de laine [illegible] blancs et noirs pour hommes, bas de laine [illegible] et noirs pour hommes [illegible] coton [illegible] blancs [illegible] 3 1/2 [illegible] de fil d'Ecosse [illegible] de soie et cachemire pour enfans [illegible] de laine pour femmes [illegible] pour hommes, [illegible] enfans; mouchoirs [illegible] bordés de couleurs [illegible] deuil; dito et chales d'indienne [illegible] français en soie [illegible] mérinos et coton [illegible] caleçons coton et [illegible] soie [illegible] unies et [illegible] pour hommes [illegible] laine, blanche, rose [illegible] bottes pour pantalons et paletots [illegible] percale pour chemises [illegible] et de fil, pour habillemens d'enfants [illegible] cordons [illegible] couleurs, [illegible] coton et fil, [illegible] soie [illegible]

[illegible] mousseline et jaconas; [illegible] mouchoirs batiste brodés et à rivière; dito [illegible] brodés [illegible] coton à vignettes [illegible] blanc [illegible] soie, noire et blanc [illegible] mousseline pour [illegible]

Cordes et fil de coton en bobines;

Manteaux et chales de laine pour enfans;

Pantoufles de laine pour femmes et petits brodequins de laine pour enfants.

Avec un grand assortiment de cotons blancs en 4, 5, 6 et 10/4 de large; cotons écrus 7/8, 4/4, 5/8, 6/4, coton lowell, unis et croisés; cotons blancs et écrus, et croisés; cotonnades françaises, anglaises et américaines, pour pantalons et pour robes; Merrimack bleu et indiennes communes; Domine; coutils bleus; flanelles blanches, rouges, vertes et jaunes; couvertures vertes et 2 points pour enfants; satinets; Kentucky Jeans; Kerseys; Linseys à carreaux et à raies; bombazin et gingas; coutils à matelas; cotons rayés pour chemises, mousseline blanche et écru; ouvrés de Russie et crash; ouates blanches et noire, &c &c.

CHA. BARRIERE, 9 nov 20, rue de Chartres

MAISON FRANCAISE.

LE soussigné, de retour de son voyage annuel en France, a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que lundi 9 novembre il fera l'ouverture d'un magnifique choix d'articles d'hiver, choisis dans les maisons de Paris les mieux recommandées. Cette première importation se compose de manteaux, mantelets, visites surtout, pelisses, chales cachemire, dito imitation, crêpe de Chine véritable, écharpes de toutes descriptions, moire noire et blanche, satin, gros de Naples, gros d'Afrique, repe, velour, crêpe lisse et crêpe cachemire, et mousseline de laine unis et imprimés, les mêmes en petits deuil sans pour enfans; un assortiment spécial pour deuil; cols et pèlerines, mousselines brodées, dito guipures, mode tout nouveau, très grand choix de mouchoirs batiste fil de 1 à $70 pièce, bas de soie, dito de fil unis et brodés, gants de peaux, soie et cachemire, 1200 pièces rubans No 12, satins et taffetas, unis et façonnés patrons nouveaux; rubans de velours noirs et de couleurs; franges et passementeries, et en général tout ce qui compose la toilette des dames.

Le soussigné n'ayant d'autre ambition que la continuation de la bienveillance dont sa maison est honorée depuis 13 ans, a fait de son mieux pour la mériter.

Les conditions seront les mêmes que par le passé, et aux prix très doux. E. D. FANIS, 29 oct 146, Royale.

DUFFAU.

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bourbon No. 118,

Ancien établissement de M. Bonne, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 141. 28 oct—1a

AVIS INTERESSANT AUX DAMES ET MESSIEURS.—TEINTURES POUR LES CHEVEUX.—De Jules Hauel, réputées par leurs bons effets—Eau Lustrale, pour entretenir les cheveux; Huile Végétale Indienne, pour faire pousser les cheveux; Eau Divine de Vénus, pour blanchir la peau; Savon de Nymphe pour enlever les taches de la figure, et nombre d'autres articles de toilette. Récemment reçus et à vendre par D. F. WEYMOUTH, 24 nov 57, Canal.

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 38, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, des domestiques de maison. Ce sont prix des arrangements de manière à ce que ceux qui voudront [illegible] quant des esclaves de condition [illegible] en [illegible]. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire, que nous-mêmes ainsi que tout qu'il [illegible] auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.

N. B. Ils garantissent tous les esclaves [illegible] vendus.

SLATTER & LOUBIE.

11 nov—6m [illegible]

Cent Nègres à vendre.

Hope H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent beaux jeunes nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

1o.—DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg [illegible]

[illegible]

[illegible]

7 déc—7, 10, 19 J. P. WALDEN, constable

Succession de feu Benjamin Levy, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 227—En vertu d'un ordre de vente donné le 18 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, à l'encoignure des rues Marigny et Casacalvo, (3ème municipalité) le samedi 19 décembre 1846, à 10 heures du matin, pour le compte de la dite succession:

Le fonds d'un magasin de Marchandises Sèches.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 1déc—3a19 shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 24—John S. Lindner vs J. M. Calder & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, à mon magasin de dépôt, No. 173, rue Bourbon, entre les rues St Pierre et Toulouse, le jeudi 17 décembre 1846, à 10 heures du matin:

27 chapeaux assortis. Saisis dans la dite affaire.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 1déc—3a16 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John W. Bain a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William Liddle, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN, 11 déc—3a10 Député Greffier

Succession de Félix Connelly.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les personnes y ayant droit distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN, 3 déc—3a10 député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 271—Succession de John O'Reilly—Attendu que William C. Myles a présenté une pétition à la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John O'Reilly, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à la prochaine publication du présent avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Témoin l'honorable G. Strawbridge, juge de la dite cour le 1er jour de décembre 1846. T. GILMORE, 3 déc—3 greffier

Nouveautés Littéraires.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,

145, rue de Chartres.

REÇU à cette Librairie par le navire Brunswick, du Havre, un assortiment de nouveaux ouvrages: Fleming & Tibbins, dictionnaire royal français et anglais, 2 volumes grand in 4o; Bescherelle, dictionnaire national, 2 vol. in 4o; Baudoin & Manquet, Histoire d'Angleterre, 3 vol. in 4o; [illegible] Histoire de France, 6 do; [illegible] 3 volumes; [illegible] Manuel de la [illegible], 1 vol; [illegible] Moniteur [illegible] 3 do; Thiers, [illegible]; Thierry, Conquête d'Angleterre, 4 do; [illegible], Histoire de dix ans, 5 do; [illegible] 2 do; [illegible] de géographie, 2 do; [illegible] des quatre [illegible] l'histoire, 2 do; [illegible] la [illegible] de Napoléon [illegible] 3 vols. [illegible] collection des [illegible] Chateaubriand, collection [illegible] 3 vols; [illegible] Collection [illegible]

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Emperor, du Havre, quelques exemplaires du dernier grand ouvrage de M. F. V. Raspail, renfermant toutes ses œuvres: Histoire naturelle de la santé et de la maladie, nouvelle édition considérablement augmentée, 3 volumes grand in 8o, avec planches, &c.

Aussi: manuel annuaire de la santé, 1 vol; 3me édition de Paris. Ne pas confondre avec la contrefaçon qui a été faite à Bruxelles, beaucoup plus [illegible], Hygiène Raspail, Question du camphre à dépaser, (nouveau système); Curieux dentelle complète, suivant l'hygiène Raspail.

VICT. HEBERT,

Libraire et marchand de papiers peints, 145, rue de Chartres. 25 nov

AVIS IMPORTANT

POUR LES SOUSCRIPTEURS A

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL,

Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.

REDUCTION DANS LE PRIX.

Huit piastres par an au lieu de dix.

LE soussigné agent de ce beau journal (Revista des Paris) sont prévenus que les premiers numéros de la quatrième année commençant le premier mars 1846, ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'à dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.

Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet, éditeur de l'Illustration.

VICTOR HEBERT, Libraire, 145 rue de Chartres

N. B.—Les numéros de juillet et août sont prêts à être distribués.

En vente à la même librairie le Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, édition de Paris, quatre beaux volumes grande in 8o. ornés de [illegible] gravures.

Prix $8. [illegible]

ECOLE POLYTECHNIQUE.

No. 153, rue du Canal.

DR. MACAULAY, principal de cette institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.

Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvements militaires, a été engagé pour les initier dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Ensemble, les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, seront dignes de l'intelligence d'un public éclairé.

Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de cadette sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.

P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée, par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français. 14 nov—3m

ENTREPOTS DE TAPIS.

No. 25, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane, entre sur les deux rues.

NOUS appelons l'attention du public sur notre superbe assortiment de tapis et d'articles de ménage, que nous offrons aux prix les plus réduits.

Tapis superfins d'Axminster et de Bruxelles, anglais.

" " d'Ingrain.

" " fins.

Coton et laine pour chambre de 30 à 60 p.

Tapis cirés de 3 à 27 pieds de largeur;

Nattes de coton à dessins, de 4 à 1 [illegible];

Transparents et jalousies pour fenêtres, tringles d'escaliers;

Couvertures de pianos et de tables, toiles cirées;

Un grand assortiment d'étoffes pour rideaux;

Rideaux de mousseline;

" brodés en dessous.

Couvertures espagnoles, couvre-pieds d'indienne;

Courtepointes de Marseille, damas de soie, [illegible] de laine damassé et un assortiment choisi et du dernier goût de marchandises sèches françaises.

DAMERON, THOMPSON & Co., 28 oct No. 25, rue de Chartres, et 27 Douane.

MARCHANDISES FRANCAISES.

EN débarquement des navires Poulain et Londres, les articles ci-après, que nous offrons à vendre à bas prix et à de bonnes conditions:

10 balles cotonnades Rouen, dessins nouveaux,

Gratiques chenille pour meubles,

Mouchoirs mérinos Madras,

1 caisse gants de [illegible],

1 caisse bas d'Ecosse pour enfans,

Cachemires d'Ecosse, riches,

Crèpes riches nouveautés,

Châles mérinos d'Ecosse, noirs et imprimés,

Châles Turcs imprimés, riches,

Echarpes cachemire [illegible], foulards noirs, bardges [illegible]

[illegible]

Par le navire Rubicon, du Havre, un bel assortiment de marchandises d'hiver et d'automne.

DUFOUR, DUMANOIR, [illegible] 10 oct

[illegible] DE RECOMPENSE.

[illegible]

10 déc—6 [illegible]

JOHN [illegible]

VENTES [illegible]

[illegible]

PAR F. [illegible]

SAMEDI, [illegible]

[illegible] les catalogues seront prêts [illegible] pour les abonnemens de [illegible] le jour de la vente.

11 déc—8

Grande vente de Propriétés avec et sans [illegible]

[PAR BEARD], CALHOUN & Co. encanteurs.

[illegible] vendu à l'encan mercredi et jeudi, 16 et 17 décembre, à la Bourse de Commerce, rue St-Charles, et vendredi à la Bourse St.-Louis, [illegible] les propriétés [illegible] d'ordre de la Compagnie [illegible] et autres. Des [illegible] les plans [illegible] deux semaines [illegible]

[illegible]

Les lots No. 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 16, 16 et 21 ont [illegible] de 11 pieds 11 pouces, courant sur les [illegible]

[illegible] terrain avec toutes les améliorations, [illegible] par les rues Carondelet, Hevia, Girod et [illegible] l'encoignure des rues Hevia et Carondelet [illegible] pieds de face à la rue Carondelet sur 110 [illegible] de profondeur sur la rue Hevia. Il existe [illegible] une grande maison et autres améliorations [illegible] pour une grande famille, louée $1000.

[illegible] de terre avec toutes les améliorations, [illegible] faubourg Annonciation, dans l'îlet borné [illegible] Constance, Orange, Annonciation et Religieuses [illegible] par les Nos. 5, 6, 7, et 8, d'après un plan [illegible] F. Dunbar voyer de la 2de Municipalité, [illegible] exposé au bureau des encanteurs. Chacun [illegible] 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue [illegible] sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes. Sur ces terrains sont bâties des maisons en bois d'une belle élégance, devanture élégante, cheminées en marbre, et sont bâties des meilleurs matériaux, convenant parfaitement pour familles, étant situées à un îlet de la rue des Magasins. On passe à toute heure de la journée en omnibus; chaque maison, est louée $600 par an.

6o. Quatre lots de terre désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 ensemble toutes les améliorations situées dans l'îlet borné par les rues New Levee, Front, Benjamin et Suzette, mesurant chaque 24 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de 165 pieds 11 pouces dont un forme l'encoignure des rues Benjamin et Front. Les améliorations consistent en 4 beaux magasins bien bâtis et immédiatement en face du port, maintenant parfaitement bien loués à MM. Green & Harding, et autres. Tous de ces magasins sont loués pour la somme de $2700 par an. Cette position est considérée comme étant une des meilleures qu'il y ait dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour magasins de quincaillerie en masse.

7o. Trois lots de terre situés comme ci-dessus, désignés par les Nos. 5, 6 et 7. Le No 5 mesure 24 pieds de face à la rue Suzette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No 6 mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur 165 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No. 7 mesure 30 pieds 9 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 120 pieds 7 lignes. Ces terrains sont parfaitement bien remblayés et sont [illegible]

8o. Six Terrains dans l'îlet compris entre les rues St. Jean Baptiste, Poeyfarre, Market et Richard, étant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les Nos. 1, 2, 3, 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Pacanier, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le No 5 mesure 30 pieds de face sur la même rue sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes. Sur ce terrain existe une jolie maison en briques, presque nouvellement dans la cour. Le lot No 6 mesure 30 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de 120 pieds, 21 pouces, entre lignes parallèles.

Il sera vendu à l'encan à la Bourse St. Louis, le vendredi 18 décembre, à midi, les propriétés ci après décrites, appartenant à la première municipalité, savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Louis et Toulouse, mesurant 37 pieds, 3 pouces 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles; les améliorations consistent en une maison en bois, cuisines dans la cour, et louée pour $35 par mois.

2me. Un certain Terrain situé dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Condé, Levée et Ursulines, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 24 pieds de face à la rue de l'Hopital, sur 67 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec galerie devant, cuisine à deux étages et comptoir sous le no. 41, qui se trouve sur la propriété, louée $35 par mois.

3me. Un certain Lot de Terre avec toutes les améliorations, dans l'îlet compris dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Dauphine, mesurant 24 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 40 pieds de face. Les améliorations consistent en une bonne maison en briques, ayant cuisine et cour, louée $15 par mois. Les plans seront exposés à la Bourse St. Louis une quinzaine avant la vente.

Les titres seront produits sur-dessus, sont des propriétés de la Banque des Citoyens. De plus amples détails seront donnés le jour de la vente.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du [illegible] jusqu'à [illegible] et de 8 pour cent par an jusqu'à final paiement. Les [illegible] termes seront [illegible]; Les [illegible] de ventes pardevant Wm. Christy, Esq. not. [illegible] la Bourse [illegible]

[illegible] qui sera le jour de la vente [illegible] aux frais [illegible] dans les dix jours à l'expiration du [illegible]

Pour autres détails, voir les encanteurs, au No 8, Arcade de Banks.

25 nov—36 et 1 oct. 7, 13, 21, 25, 28 nov. 2, 5, 11, 15, 16, 17 et 18 déc.

CONDUIT aux Epaves du 3e. District, Seconde Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Bobin et Annonciation: Un PONEY bai, 14 mains et demie de hauteur, long appuis, il est étoilé, les pieds noirs, sans fers, crinière courte et longue queue, sans marques visibles.

Une MULE brune foncée, 14 mains de hauteur, les jambes des étriers enflées, ayant une étampe illisible sur la croupe gauche, ferrée, plusieurs marques de collier.

Une VACHE rouge et jaune, cornes ébourgeries, les deux oreilles fendues, sans marque visible.

Une VACHE rouge et blanche, cornes droites, tache blanche au front, les oreilles coupées en pointe, sans autre marque visible.

Une VACHE brune, le dos, le ventre, les jambes et la queue blanches, le cou presque noir, oreilles coupées en partie fendues, sans marque visible.

Si les animaux ci-dessus ne sont point retirés avant samedi, le 12 courant, ils seront vendus ce jour là, au lieu et heure accoutumée, par E. Kerrison, encanteur spécial.

THOS. MAHEN, 1 déc—3a12 Premier lieutenant garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Bobigny et Ramon.

Une vache rouge, une tache blanche au front, le ventre blanc et le bout de la queue blanc, sans aucune autre marque visible apparente.

Un cheval gris blanc, l'œil droit véron, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 19 décembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumées, par E. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, 5 déc—10 Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine entre Bobigny et Ramon:

Un cheval alezan, une tache blanche au front, les quatre pieds blancs, étampé sur l'épaule gauche d'un [illegible], sans autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 19 décembre, le dit animal n'est point réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par E. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, 7 déc gardien des épaves

AVIS.

DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—30

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par les navires Genessee et Atlantic,

15,000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, qu'il vend à des prix habituels. Aussi, des Sangsues françaises, espagnoles et sénégalaises se trouvent toujours aux dépôts généraux de J. B. RUBCONI,

No. 167, Chartres, et 42, St. Charles, vis-à-vis l'hôtel.

Aussi, arrivant du Havre, un assortiment de SERINS et autres oiseaux chanteurs. 16 nov

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER,

Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 63. 3 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix de [illegible], rue de l'Esplanade, encoignure [illegible].

[illegible] reçu par le brick P. Soulé, SIX [illegible] SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra [illegible] quinze cinq sous. Les prix ne varieront [illegible] toujours au [illegible]

J. B. SOUBRAN

HABITATION SUCRIERE ET ESCLAVES A VENDRE.

[illegible] Sucrière et les Esclaves [illegible]

[illegible]

VENTES [illegible] CE JOUR.

PAR J. [illegible]

VENDREDI, 11 courant, [illegible] vendu à son magasin [illegible] Conti [illegible] 11 1/2 heures du matin. [illegible] blanc, soiries noires, [illegible] de laine Boesnières, gaze [illegible] françaises [illegible] pour rideaux, flanelles [illegible] chaussures de laine, &c. 11d

PAR [illegible]

A [illegible] rue Gravier, sous l'inspection des gardiens du port [illegible] pour compte de qui il appartiendra:

300 [illegible] de Maines,

20 boîtes de Fosse, [illegible] en dommages sur le vapeur [illegible] sur le vapeur [illegible]

AUSSI—100 [illegible]

Conditions: comptant.

Immédiatement après.

Sous l'inspection des gardiens du port [illegible] pour compte de qui il appartiendra, sur la levée en face du vapeur Peytona

203 barils [illegible] blanc de plomb à Manille, [illegible] barillets [illegible], 15 [illegible] 9 barils [illegible], 20 [illegible] de beurre, 31 barils whiskey, 22 [illegible], endommagés à bord du vapeur [illegible] sur le vapeur Peytona et débarqués de cesperet.

Conditions: comptant. 11 déc—6

PAR SYKES & HYDE. A. DUVALL encanteur.

[illegible]

VENDREDI, 11 courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 86, rue de la Commune, sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 50 barriques [illegible]. Egalement avarié à bord de la goélette Perine, pendant son voyage de Savannah à ce port.

Conditions—comptant. 10 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 11 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No 20,

3 caisses chapeaux de soie, avariés à bord du navire Oceana, capt. Denis, venant de New-York,

Et immédiatement après: un joli assortiment de chemises de coton à devanture de toile, ainsi que de linge d'hiver.

Et à 11 1/2 heures. Un bel assortiment de marchandises sèches de saison. 11 déc

Grande Vente de Groceries et Liqueurs.

PAR J. B. BLACHE & Co., Encanteurs.

VENDREDI, 11 du courant, à 10 1/2 heures du matin. Il sera vendu à leur magasin d'encan No. 20, rue de la Vieille Levée, pour clore différentes factures,

70 paniers Champagne;

3 demi pipes Eau-de-vie;

15 quarts do. Vin d'Oporto;

5 boucauts Vin de Madère—dans les magasins de la douane, et ayant droit au drawback.

50 caisses Curaçao, 75 do Liqueurs assorties;

31 quarts pipes Vin de vie; 7 huitièmes do do,

10 demi pipes do; 75 caisses Thé,

25 caisses Tabac; 100 dito Savon, et une quantité d'autres marchandises.

Les catalogues seront prêts pour le jour de la vente.

9 déc—3

VENTES A L'ENCAN.

Magasin de Groceries à l'encan.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, douze du courant, à quatre heures P. M., à l'encoignure des rues Bourgogne et Ste-Anne.

Le contenu d'un magasin de groceries bien assorti, divisé en lots à la convenance des acheteurs

Conditions comptant. 11 déc—8

Couvertures Françaises, avariées.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 12 du courant, à 11 heures du matin, au No 31, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra,

6 balles Couvertures Françaises de trois points, avariées à bord de la barque Alma, de Bordeaux. 11d

PAR SYKES & HYDE.

A. DUVALL, encanteur.

VENDREDI, 18 du courant, il sera vendu à 10 heures, au magasin de MM. A. F. Dunbar & Co, No 51, rue Commune,

1000 caisses Bottes, Brodequins et Souliers de dames, faits en cheveux, veau, veau marin, kid et maroquin.

Conditions à la vente 11 d—7

Esclaves de Valeur, convenables pour Familles.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, samedi, le 12 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, pour cause de départ:

EVELINA, âgée de 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, femme de confiance.

MARCELINE, âgée de 23 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

MARIE, âgée d'environ 20 ans, bonne couturière, blanchisseuse et femme de ménage.

Ces esclaves sont garanties sous tous les rapports et vendues que pour cause de départ.

Conditions—Comptant. 10 déc—8

PAR WM. BERGER, Encanteur.

Vente sans réserve pour opérer un partage.

IL sera vendu samedi, 12 décembre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Les propriétés suivantes, savoir:

20 Lots de Terre, situés au nouveau faubourg Marigny, dont suivent les descriptions:

4 Lots Nos. 1, 2, 3, 4, de l'îlet 31, les Nos. 1 et 2 sont contigus et mesurent chacun environ 32 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Bons Enfans et Morales, sur 127 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Les Nos. 3 et 4, sont contigus et mesurent environ 32 pieds de face à la rue St. Antoine, entre Bons Enfans et Morales, sur 127 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Deux Lots Nos. 5 et 6, de l'îlet No. 33, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Urquhart et Girod, sur 127 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Deux Lots Nos. 7 et 8, de l'îlet No. 22, contigus, mesurant chacun environ 27 pieds de face à la rue Girod, entre les rues des Français et Union, sur 120 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Deux Lots Nos. 9 et 10, de l'îlet 25, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre St. Avide et Prosper.

Deux Lots Nos. 11 et 12, de l'îlet 26, contigus, mesurant chacun environ 27 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 120 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, entre Bagatelle et Union.

Deux Lots Nos. 13 et 14, de l'îlet 36, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre St. Jean Baptiste et St. Avide.

Deux Lots Nos. 15 et 16, de l'îlet 46, contigus, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Girod, sur 120 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre Annette et St. Bernard.

Deux Lots Nos. 17 et 18, de l'îlet 47, contigus, mesurant chacun environ 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 120 pieds 10 pouces 9 lignes de profondeur, entre Annette et St. Bernard.

Un Terrain d'encoignure, mesurant 43 pieds de face aux Champs-Elysées, côté Nord-ouest, sur 106 pieds de profondeur, et face à la rue Prosper, le tout mesure français.

Un Terrain contigu au précédent, mesurant 46 pieds 10 pouces de face aux Champs-Elysées, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure française.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 déc—

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 novembre 1846, il sera vendu samedi, douze courant, à midi, à la Bourse St.-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale:

Certaines comptes et billets abandonnés à ses créanciers par D. Oscar Lacour. 1 déc—3a12

Vente de terrains pour liquider les affaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, DOUZE décembre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, CINQ LOTS DE TERRE de valeur situés dans le faubourg Washington, et désignés comme suit, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835, et déposé en l'étude de L. Hermann, notaire public, savoir:

1o. Les lots Nos. 15, 16, 17 et 20 de l'îlet No. 5, compris entre les rues d'Enghein, Craps, DuPort et Grands Hommes, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Craps, sur une profondeur de 100 pieds.

2o. Le lot No. 2 de l'îlet No. 7, compris entre les rues Grands-Hommes, Craps, St-Ferdinand et Port, ayant 28 pieds deux pouces de face à la rue des Grands-Hommes, sur une profondeur de 100 pieds.

Le tout mesure américaine. Des plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Termes et conditions: Un cinquième comptant, la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les dits lots de terre. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement. La mise en possession aux frais des acquéreurs. Les actes de ventes pardevant L. Hermann, notaire public.

26 nov—30 a 4, 8, 11 et 12 d

Terrains à bâtir situés rue Conti, Première Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs

IL sera vendu à l'encan mardi 15 courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

QUATRE LOTS DE TERRE (qui seront vendus en bloc) situés dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Villeré et Robertson, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—L'acheteur assumera le paiement d'un emprunt de $1,640 due à la Banque des Citoyens, payable conformément à la charte de la dite Banque, et sur lequel reposent 40 actions du fonds capital. La balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 déc

Vente sans réserve de Lots de Terre dans les Première et Deuxième Municipalités, pour opérer un Partage.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 18 décembre, à midi et demi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 18, borné par les rues Commune, Jackson, Claiborne et Robertson, étant les Nos. 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 20 et 21.

2o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 69, borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Claiborne, étant les Nos. 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

3o. Sept lots de terre dans l'îlet No. 69, borné par les rues St. Louis, Conti, Romain et Prieur, étant les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 21, plus amplement décrits par les plans qui seront exposés à la vente.

Conditions:—1-3 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endosseurs, portant hypothèque jusqu'à paiement final. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an. Ces billets devront être divisés par sommes, à la convenance des vendeurs. Les actes de vente pour les lots dans l'îlet No. 18, pardevant D. L. McKay. Pour les lots dans l'îlet No. 62, pardevant Lucien Hermann, pour les lots dans l'îlet No. 69, pardevant A. Chiapella, aux frais des acquéreurs. 26 nov.

Un îlet de Terre contenant 24 Lots à bâtir, près du Gas-Work, Seconde Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 26 courant, à midi, à l'arcade Banks, les lots de terre suivans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Girode et Prèret. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Girode; le No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Prèret. Les Nos. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent chacun 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Prèret, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 90 pieds 9 pouces et 5 lignes. Les Nos. 17, 18, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Girode, sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Ces lots de terre sont situés dans la Seconde Municipalité, à quelques minutes de marche du centre des affaires et seulement à quelques îlets de la rue St. Charles, et très propres pour des résidences de famille.

Conditions:—Un cinquième comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endossement, ni intérêt. Les billets non payés à échéance, porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'au paiement, le vendeur se réservant le droit d'en retarder le paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les noms de vente devront être signés dans les dix jours qui suivront la vente, faute de quoi ils seront revendus aux risques et périls des défaillants, après avis [illegible] dans un journal de la ville. 8 déc—[illegible]

Propriété de valeur dans la rue [illegible]

PAR BEARD, CALHOUN & Co.—Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, dix-huit décembre, à midi, à la Bourse St-Louis, la propriété ci-après désignée, située dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Bourbon et Toulouse, [illegible]

[illegible]

[illegible] Un cinquième comptant [illegible]